

Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel : rémunération du personnel hors classes et du Directeur général

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel et le rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif,¹

RECOMMANDE à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général,

1. FIXE le traitement brut afférent aux postes de sous-directeur général et de directeur régional à US \$176 463 par an, avec un traitement net correspondant de US \$137 024 (avec personnes à charge) ou de US \$124 080 (sans personnes à charge) ;
2. FIXE le traitement brut afférent au poste de directeur général adjoint à US \$194 136 par an, avec un traitement net correspondant de US \$149 395 (avec personnes à charge) ou de US \$134 449 (sans personnes à charge) ;
3. FIXE le traitement brut afférent au poste de directeur général à US \$238 644 par an, avec un traitement net correspondant de US \$180 551 (avec personnes à charge) ou de US \$160 566 (sans personnes à charge) ;
4. DÉCIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Quatorzième séance, 30 janvier 2016
EB138/SR/14

= = =

¹ Documents EB138/54 et EB138/3.